

AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

Arrêté du 9 novembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Écrins

NOR : DEVL1523751A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 9 novembre 2015, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national des Écrins :

1° Au titre des représentants de l'État

- a) Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes, sur proposition du ministre de l'intérieur.
- b) Le commandant de la zone terre Sud-Est, sur proposition du ministre de la défense.
- c) Le commissaire à l'aménagement des Alpes, sur proposition du ministre chargé de l'aménagement du territoire.
- d) Le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes, sur proposition du ministre chargé de l'éducation nationale.

Sur proposition du préfet des Hautes-Alpes :

- e) Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- f) Le délégué régional au tourisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- g) Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- h) Le directeur régional des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- i) Le directeur départemental des territoires de l'Isère et le directeur départemental des territoires des Hautes-Alpes.

2° Au titre des représentants des collectivités territoriales

- a) Le maire de la commune de la Chapelle-en-Valgaudemar (Hautes-Alpes) et le maire de la commune de Saint-Christophe-en-Oisans (Isère).
- b) Sur proposition des maires des communes des Hautes-Alpes dont le territoire est compris en tout ou partie dans le cœur du parc ou qui ont adhéré à la charte du parc national et des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département des Hautes-Alpes ayant pour membre au moins une commune dont le territoire est compris en tout ou partie dans le cœur du parc ou ayant adhéré à la charte du parc national :

M. Bernard Nicolas, maire de La Motte-en-Champsaur, titulaire ; M. Richard Magnan, maire de Saint-Eusèbe-en-Champsaur, suppléant.

M. Jean-Marie Barral, maire de Châteauroux-les-Alpes, titulaire ; Mme Chantal Eyméoud, présidente de la communauté de communes de l'Embrunais et maire d'Embrun, suppléante.

M. Jean-Pierre Sevrez, maire de La Grave, titulaire ; Mme Anne-Marie Forgeoux-Damarius, maire de Le Monétier-les-Bains, suppléante.

M. Jean Conreaux, maire de Vallouise, titulaire ; M. Gérard Semiond, maire de Pelvoux, suppléant.

M. Daniel Alluis, président de la communauté de communes du Valgaudemar et maire de Saint-Maurice-en-Valgaudemar, titulaire ; M. Georges Bellon, maire de Villar-Loubière, suppléant.

M. Pierre-Lucien Escallier, maire de Champoléon, titulaire ; M. Gérald Martinez, maire de Saint-Léger-les-Mélèzes, suppléant.

M. Olivier Fons, maire de Villar-d'Arène, titulaire ; M. Cyrille Drujon-d'Astros, maire de Freissinières, suppléant.

M. Joël Giraud, maire de l'Argentière-la-Bessée, titulaire ; Mme Valérie Rossi, maire de Puy-Sanières, suppléante.

Mme Josiane Arnoux, maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas, titulaire ; M. Jean-Louis Gleize, maire de Réallon, suppléant.

Sur proposition des maires des communes de l'Isère dont le territoire est compris sur tout ou partie dans le cœur du parc ou qui ont adhéré à la charte du parc national et des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département de l'Isère ayant pour membre au moins une commune dont le territoire est compris en tout ou partie dans le cœur du parc ou ayant adhéré à la charte du parc national :

M. Pierre Balme, maire de Vénosc, titulaire ; M. Jean Lavaudant, maire de Clavans-en-Haut-Oisans, suppléant.

M. Bernard Héritier, maire de Valjouffrey, titulaire ; Mme Mauricette Bertini, maire d'Entraigues, suppléante.

M. André Salvetti, maire du Bourg-d'Oisans, titulaire ; M. Bernard Michel, maire de Mizoën, suppléant.

M. Jean Rémy Ougier, maire de Besse-en-Oisans, titulaire ; Mme Chantal Thesset, maire de Villar-Reymond, suppléante.

c) Le président du conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; le président du conseil régional de la région Rhône-Alpes.

d) Le président du conseil départemental des Hautes-Alpes ; le président du conseil départemental de l'Isère.

e) Sur proposition du Conseil départemental des Hautes-Alpes :

M. Patrick Ricou, titulaire ; Mme Marine Michel, suppléante.

M. Arnaud Murgia, titulaire ; M. Marc Viossat, suppléant.

Mme Carole Chauvet, titulaire ; Mme Aurélie Poyau, suppléante.

f) Sur proposition du conseil départemental de l'Isère :

Mme Laure Quignard, titulaire ; Mme Frédérique Puissat, suppléante.

3° Au titre des personnalités

a) La présidente du conseil scientifique de l'établissement public du parc national.

b) Sur proposition du préfet des Hautes-Alpes :

M. Pierre-Yves Motte, personnalité compétente en matière d'agriculture pour le département des Hautes-Alpes.

M. Alain Haret, personnalité compétente en matière d'agriculture pour le département de l'Isère.

M. Yvan Chaix, personnalité compétente en matière de tourisme.

M. Aurélien Meignan, personnalité compétente en matière d'activités commerciales exercées dans le parc national.

M. Jean-René Minelli, personnalité compétente en matière d'activités professionnelles de sport et de loisir exercées dans le parc national.

M. Michel Phisel, représentant d'associations de protection de l'environnement pour le département des Hautes-Alpes.

M. Daniel Thonon, représentant d'associations de protection de l'environnement pour le département de l'Isère.

M. Raphael Bonenfant, personnalité compétente en matière de sports de nature dans le département des Hautes-Alpes.

M. Michel Chamel, personnalité compétente en matière de sports de nature dans le département de l'Isère.

M. Alain Siaud, représentant des chasseurs.

M. Bernard Fanti, représentant des pêcheurs.

M. Alban Dusserre-Bresson, représentant des propriétaires fonciers dans le cœur du parc national.

M. Thomas Beth, habitant du parc national.

c) Personnalités à compétence nationale :

M. Arnaud Cosson, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature.

M. Jean-Marie Gourreau, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature.

M. Jean-Pierre Raffin, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature.

M. Jean-Pierre Buraud, sur proposition de la ministre chargée de la protection de la nature.

M. François Labande, sur proposition de la ministre chargée de la protection de la nature.

Mme Stéphanie Bodet, sur proposition de la ministre chargée de la protection de la nature.

Le directeur d'agence des Hautes-Alpes de l'Office national des forêts, représentant de l'Office national des forêts.

4^o Au titre des représentants du personnel de l'établissement public du parc national

M. Cédric Dentant, titulaire ; M. Éric Ollieu, suppléant.